

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE SEANCE DU JEUDI 07 MARS 2024

**Approuvé à la majorité avec 26 voix pour et 6 abstentions en
Commission de la Recherche du 11 avril 2024**

ETAIENT PRESENTS :

Collège A :

M. Stefan ENOCH, Vice-Président Recherche de l'Université,

M. Jean-Michel MARMAYOU, Mme Nathalie RUBIO, M. Nicolas ANDRE, M., Mme Florence SABATIER-MALATERRE, M. Olivier BELLIER, Mme Claudia FRYDMAN, Mme Sylvie MONNIAUX, Mme Nathalie TEISSIER SAMPIERI,

Collège B :

M. Arnaud LAMI, M. Pierre-Pascal LENCK-SANTINI,

Collège C :

M. Mohamed OUERFELLI, Mme Marielle EYRAUD,

Collège D :

Mme Maeva COTINAT, M. Serge MAZEAU

Collège usagers :

Mme Tatiana BOUCHERIFI, Mme Loïs MAUNIER, Mme Oriane NACHAR, Mme Eloïse BERNAUD, M. Tom GARGANI

Membres extérieurs :

M. Matthieu POPHILLAT

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Francesca MANZARI donne pouvoir à M. Nicolas ANDRE
M. Jean-Christophe SOURISSEAU donne pouvoir à M. Olivier BELLIER
Mme Sylvie WHARTON donne pouvoir à M. Mohamed OUERFELLI
Mme Nathalie RICHEBE donne pouvoir à Mme Nathalie TEISSIER SAMPIERI
M. Frédéric CASTINETTI donne pouvoir à Mme Florence SABATIER-MALATERRE
Mme Susanne BÖHMISCH donne pouvoir à M. Arnaud LAMI
M. Thierry BEGE donne pouvoir à M. Arnaud LAMI
M. Julien CHAVES JACOB donne pouvoir à Mme Nathalie TEISSIER SAMPIERI
Mme Sophie SERENO donne pouvoir à Mme Nathalie RUBIO
Mme Marie-Laure BUISSON donne pouvoir à Mme Marielle EYRAUD
Mme Véronique GELSI-BOYER donne pouvoir à Mme Marielle EYRAUD
M. Patrice LAISNEY donne pouvoir à M. Serge MAZEAU
Mme Elodie CACCOMO-GARCIA donne pouvoir à M. Matthieu POPHILLAT
Mme Delphine CAVALLO donne pouvoir à M. Mohamed OUERFELLI
Mme Ingrid BENOLIEL donne pouvoir à M. Matthieu POPHILLAT

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS :

M. Nicolas GRAVEL, Mme Bénédicte ALDEBERT, Mme Claudine PIQUE, Mme Aurore BRUNA, M. Pierre-Olivier COSTA

Soit 34 membres présents ou représentés (quorum : 21 personnes).

La séance est ouverte à 14H00, sous la présidence de Monsieur Stefan ENOCH Vice-Président Recherche de l'Université, en présence de Madame Laurence SARACINO, Directrice de la Recherche et Valorisation Madame Audrey MOREL SENATORE, Directrice du pôle pilotage administratif de la recherche de la Direction de la recherche et de la valorisation.

Madame Audrey MOREL SENATORE assure le secrétariat de séance.

ORDRE DU JOUR :

POINT I : INFORMATIONS

POINT II : ELECTIONS

- a. Membres du bureau
- b. Commission mixte de labellisation – projet TIGER

POINT III : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 07 FEVRIER 2024

POINT IV : CRITERES DE REPARTITION DE LA DOTATION BUDGETAIRE DES UNITES DE RECHERCHE

POINT V : NOMINATIONS A LA DIRECTION D'UNITES DE RECHERCHE

POINT VI : DEMANDES DE SUBVENTION

- a. Pour expertise
- b. Sans expertise

POINT VII : FORMATION DOCTORALE

- a. Dérogations HDR
- b. Recours refus réinscriptions thèse

POINT VIII : QUESTIONS DIVERSES

POINT I : INFORMATIONS

Monsieur le Vice-Président Recherche annonce l'ordre du jour.

Madame Audrey MOREL SENATORE annonce les différentes campagnes en cours (appels à projet subventionnés par la Région, Docteur honoris causa, prime d'encadrement doctoral et de recherche – PEDR) ou à venir d'ici le mois de juillet (notamment Eméritat, FIR invités, FIR colloque et édition). Monsieur le Vice-Président Recherche indique que la PEDR est toujours d'actualité pour les PU-PH ainsi que pour les MCF-PH.

Monsieur le Vice-Président rappelle que les personnes présentes sont tenues à la confidentialité des échanges lors de réunions de la commission de la recherche, lesquelles ne sont pas publiques.

POINT II : ELECTIONS

a. Membres du bureau de la commission de la recherche

Monsieur le Vice-Président Recherche propose les membres suivants pour participer au bureau de la commission de la recherche :

- Antoine DEVRIESE-SENCE
- Arnaud LAMI
- Francesca MANZARI
- Sylvie MONNIAUX

Vote favorable à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés pour la nomination des membres du bureau.

b. Membres de Commission mixte de labellisation - projet TIGER

Une présentation des missions de la Commission mixte de labellisation est exposée : issus du projet TIGER coordonnée par A*Midex, 37 parcours de master doivent être évalués pour être labellisés sur un/plusieurs renfort(s) :

- 10 sur le renfort Recherche
- 13 sur le renfort Internationalisation
- 22 sur le renfort Partenariat avec le Monde Socio-économique (MSE)

Les parcours sont répartis dans les disciplines suivantes :

Sciences et Technologies (physique, chimie, biologie, mathématiques et informatique) – 16 parcours

Economie/gestion/finance/management – 17 parcours

Santé – 4 parcours

La commission d'évaluation mixte est chargée d'évaluer si ces parcours remplissent bien les critères requis du/des renfort(s) pour le(s)quel(s) ils demandent la labellisation. Elle est composée de 5 membres de la commission de la recherche et de 5 membres de la commission de la formation et de la vie étudiante.

Monsieur le Vice-Président Recherche rappelle qu'il est demandé 5 membres et 5 suppléments avant de demander à l'assemblée des membres de la commission de la recherche si certains se porteraient volontaire pour participer à cette commission mixte de labellisation.

Pour se donner le temps de la réflexion, Monsieur le Vice-Président Recherche propose de différer ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission de la recherche.

POINT III : APPROBATION DU RELEVÉ DE SEANCE DU 07 FEVRIER 2024

Monsieur le Vice-Président Recherche soumet la rédaction du relevé de séance de la Commission de la Recherche du 07 février 2024 aux membres de la Commission.

En l'absence de remarque sur le relevé, il propose de l'approuver.

Vote d'approbation du relevé de la Commission de la Recherche du 24 février 2024 à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés.

POINT IV : CRITERES DE REPARTITION DE LA DOTATION BUDGETAIRE DES UNITES DE RECHERCHE (ANNEXE 1)

Monsieur le Vice-Président évoque quelques éléments de contexte sur le budget de l'université tel qu'il a été adopté et voté par le CA en décembre 2023, notamment la baisse budgétaire générale des subventions d'Etat, réduction du budget du ministère de l'enseignement et de la recherche de plus de 900 millions, couplée à l'inflation du coût de l'énergie.

Le budget prévoit un prélèvement sur le fond déroulement pour prendre en charge un certain nombre de dépenses telles que la nécessaire prise en charge des mesures salariales des personnels ((hausse des points d'indice...)) – par ailleurs très positives pour les individus – qui non compensées par l'Etat ainsi que l'augmentation significative du coût de l'énergie.

Bien que le fond de roulement de l'établissement ait été mobilisé (pour des postes budgétaires de fonctionnement et non uniquement d'investissement) ce contexte implique une baisse de l'enveloppe globale de la recherche et en conséquence, une baisse de dotation des unités de recherche de 7%. Monsieur le Vice-Président rappelle que le rectorat a validé le budget de l'établissement que le Conseil d'Administration a approuvé en amont.

Monsieur le Vice-Président évoque la nécessité d'un rééquilibrage des dotations (du à l'histoire post fusion notamment) en raison d'un montant attribué par chercheur/enseignant chercheur très différent d'une unité à l'autre y compris de la même discipline.

Dans un souci d'équité, les critères suivants sont proposés :

- nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs permanents dans l'unité (tous les chercheurs/enseignants chercheurs qui exercent leur activité sur le site d'Aix-Marseille et dont la tutelle de rattachement verse la dotation au bénéfice de l'ensemble de l'unité et de des personnels) ; Il a été pris en compte les effectifs permanents déclarés par les unités dans leur dossier HCERES.
- le caractère expérimental de l'unité (laboratoire « humide ») de l'unité en appliquant un coefficient de 1,5 ;
- l'absence d'une autre tutelle (coefficient 1,1) ;
- l'histoire et le contexte particulier de certaines unités.

Monsieur le Vice-Président Recherche indique que les chercheurs titulaires des autres organismes de recherche sont bien dénombrés dans le premier critère et ajoute que les enseignants-chercheurs d'autres universités ne le sont pas.

Certaines unités, dont les effectifs ont fortement diminué verront leur dotation décroître en-deçà de 7% ; celles, dont les effectifs ont fortement augmenté verront leur dotation augmenter au-delà de 7%

Monsieur le Vice-Président Recherche indique que l'application des critères de répartition de la dotation budgétaire est évaluée au cas par cas, par unité. Il précise que si ces critères sont bien votés pour l'ensemble du contrat quinquennal, il ne peut pas se prononcer sur le maintien de la

dotation pour l'année N+1 au regard des possibles évolutions du contexte budgétaire national. Il ajoute qu'il sera difficile pour l'université d'aider financièrement les unités sur des opérations ponctuelles au cours de l'année.

Madame Sylvie MONNIAUX s'interroge sur le critère lié à l'histoire et le contexte particulier de certaines unités et précise que certains laboratoires de physique peuvent être considérés comme « secs » (non expérimentaux). Monsieur le Vice-Président confirme que c'est effectivement le cas du CPT.

Monsieur Mohammed OUERFILLI relève que la baisse de la dotation correspond bien à un contexte économique et budgétaire difficile qui concerne vraisemblablement toutes les tutelles. Il craint que certaines unités aient des difficultés pour rembourser les frais de mission. Il serait utile que l'université puisse trouver des solutions notamment dans la sollicitation de fournisseurs (voyagistes) plus compétitifs au sein des marchés. Le renforcement des groupements de commande à l'échelle de l'établissement pourrait aussi réduire les coûts pour les petites structures.

Monsieur Olivier Bellier demande si un seuil minimum est envisagé pour les petites structures. Monsieur le Vice-Président Recherche indique que dans ce cas le critère des effectifs peut être pondéré à la hausse. Le calcul se veut le plus équitable possible. Quant à l'enveloppe dédiée au Bonus performance, elle reste sanctuarisée.

Mme Nathalie TEISSIER SAMPIERI demande si un seuil minimum a été fixé pour les petites unités.

Monsieur le Vice-Président Recherche répond qu'un plancher de l'ordre de 1500 €/Chercheur-Enseignant chercheur a été fixé.

Mme Marielle EYRAUD s'interroge sur le fait que les doctorants ne sont pas pris en compte. Monsieur le Vice-Président Recherche indique que ce critère est compliqué à considérer car hétérogène selon les disciplines, idem pour les effectifs d'IATSS/ITA alors que l'activité scientifique liée aux chercheurs/enseignants chercheurs permanents est comparable entre unités.

A l'issue de différentes prises de paroles, Monsieur le Vice-Président Recherche propose d'approuver les critères tels que présentés.

Vote d'approbation à la majorité de 31 voix pour et 3 absentions de la Commission de la Recherche pour les critères de répartition de la dotation budgétaire des unités.

POINT V : NOMINATIONS A LA DIRECTION D'UNITES DE RECHERCHE (ANNEXE 2)

Monsieur le Vice-Président Recherche présente le tableau relatif aux nominations à la direction de structures de recherche.

Le **Centre de Génétique Médicale de Marseille** (UMR_S 1251 MMG) a élu Stéphane ZAFFRAN en tant que directeur adjoint et Anne BARLIER en tant que directrice adjointe.

Le **Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias et des Mutations Sociales** (UR 4328 LID2MS) a élu Hervé ISAR en tant que directeur et Philippe MOURON en tant que directeur adjoint.

Le **Laboratoire d'Imagerie Interventionnelle Expérimentale** (UR 4264 LIIE) a élu Vincent VIDAL en tant que directeur.

Le **Laboratoire de Psychologie Sociale** (UR 849 LPS) a élu Fabien GIRANDOLA en tant que directeur adjoint.

Le **Centre Aixois d'Etudes Romanes** (UR 854 CAER) a élu Dante BARRIENTOS TECUN en tant que directeur adjoint.

Monsieur le Vice-Président Recherche soumet ces propositions à l'approbation des membres de la Commission de la Recherche.

Vote en faveur de la nomination de :

- **Stéphane ZAFFRAN et Anne BARLIER en tant que directeurs adjoints du MMG jusqu'au 31 décembre 2028 ;**
- **Hervé ISAR en tant que directeur et Philippe MOURON en tant que directeur adjoint du LID2MS jusqu'au 31 décembre 2028 ;**
- **Fabien GIRANDOLA en tant que directeur adjoint du LPS jusqu'au 31 décembre 2028 ;**
- **Dante BARRIENTOS TECUN en tant que directeur adjoint du CAER jusqu'au 31 décembre 2028 ;**

à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés.

POINT VI : DEMANDES DE SUBVENTION (ANNEXE 3)

➤ **Projet « Système d'alerte et d'optimisation des secours pour les victimes d'accidents de la route basé sur une prédiction en temps réels des blessures potentielles à partir de l'Homme Virtuel – iSAFE » (laboratoire LBA UMR-T 24)**

Le projet iSafe-VH (laboratoire LBA UMR-T 24) développe une plateforme d'équipements et de moyens à des fins de recherche multidisciplinaire qui en s'appuyant sur les outils de simulation et d'analyses de données vise à fournir une analyse multi-échelle de l'accident, optimiser et dimensionner la prise en charge chirurgicale, médicale et paramédicale des blessés et ainsi réduire les conséquences des préjudices corporels et la morbidité des polytraumatisés.

Monsieur le Vice-Président Recherche qui a expertisé et présenté ce dossier émet un avis favorable sur ce dossier et il propose aux membres de la Commission de la Recherche de le suivre.

Vote favorable à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés pour la transmission de ce dossier de demande de subvention notamment à l'Union Européenne en gestion nationale-programme INTERREG (Région Sud PACA)(400 000€) et au Département des Bouches-du-Rhône (322 705€) pour un montant de 722 705 €.

➤ **Projet « Congrès Annuel du Réseau CURIE »**

Madame Laurence SARACINO présente ce projet porté par la DRV et AMU. Ce Congrès annuel rassemble chaque année plus de 600 acteurs de la valorisation et de l'innovation de tout le territoire français (Universités, ONR, SATT, ...). Il se tiendra à Marseille le 9 juin prochain et s'articulera autour de conférences, ateliers et rencontres sur le thème de l'innovation., Cet événement sera également l'occasion de promouvoir l'écosystème de l'innovation du site d'Aix-Marseille et le Pôle universitaire d'innovation du site d'Aix-Marseille labellisé en juillet 2023. Un focus sur la valorisation sera fait à travers la présentation des acteurs de l'innovation que sont l'université, la SATT Sud Est, les incubateurs, la CISAM et ses CISAM +, etc... Le congrès, qui a déjà été accueilli par AMU il y a 4 ans se déroule sur 2 jours et demi et environ 600 participants sont attendus.

Monsieur le Vice-Président Recherche propose aux membres de la Commission de la Recherche d'émettre un avis favorable à l'organisation de cette manifestation et aux demandes de financement déposées auprès des collectivités locales.

Vote favorable à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés pour la transmission de ce dossier de demande de

subvention à la ville de Marseille pour un montant de 6 000€ et à la Métropole d'Aix Marseille Provence pour un montant de 8 000€.

➤ **Projet « L'interdisciplinarité en question : mythe ou réalité ? »**

La commission inter Irem Physique-Chimie (CII-Physique Chimie) a été créée en 2021 par le réseau national des IREM. Cette commission a pour but de rassembler les travaux effectués en physique-chimie par les groupes de travail IREM/IRES et de proposer des documents de synthèse disponibles pour tous.

Le rapporteur émet un avis favorable sur ce dossier et Monsieur le Vice-Président Recherche propose aux membres de la Commission de la Recherche de le suivre.

Vote favorable à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés pour la transmission de ce dossier de demande de subvention à tout organisme financeur.

Concernant les neuf dossiers de demande de subvention qui sont présentés pour information, Monsieur le Vice-Président Recherche explique qu'il s'agit de demandes qui ont déjà été présentées à la commission de la Recherche et qui ont reçu un avis favorable dans le cadre du Fond d'intervention recherche (FIR) en faveur de l'organisation de Colloques ou auprès d'autres financeurs :

➤ Demandes auprès de la Ville de Marseille :

- Organisation « Harmonic analysis and partial differential equations – HAPDE » : 1 600€ sollicités par l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M UMR 7373) ;
- Organisation « Calcul différentiel et logique linéaire différentielle, 20 ans après (DIALL 2024) » : 1 000€ sollicités par l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M UMR 7373) ;
- Organisation « Pour que vive la mer méditerranée : vers une économie bleue durable » : 700 € sollicités par le Centre de Droit Economique (CDE (UR 4224) ;
- Organisation « Feuilletages et Groupes de Difféomorphismes » : 2 000€ sollicités par l'Institut de Mathématiques de Marseille (I2M UMR 7373) ;
- Organisation « Vième Conférence Internationale de TINT » : 1 500€ sollicités par l'Institut des Neurosciences de la Timone (INT UMR 7289) ;
- Organisation « École d'été d'histoire des mathématiques » : 800 € sollicités par l'Institut de Recherche de pour l'Enseignement des Sciences de l'UFR Sciences
- Organisation « 50ème colloque national des IUT département GEII » : 3 000€ sollicités par l'IUT ;

➤ Demandes auprès de la Métropole d'Aix Marseille Provence :

- Organisation d'événements avec le « Label synergies AMU entreprises (sae) – 2024 » : 12 000€ sollicités par la Direction du Partenariat avec le Monde Socio-Economique d'AMU ;

➤ Demandes auprès du Département des Bouches-du-Rhône :

Monsieur Olivier Bellier, également vice-président Sciences et Société, présente la demande de financement sollicitée par la cellule de culture scientifique de la Direction de la Recherche et de la Valorisation. Ce financement est demandé pour des opérations ciblant en priorité les collégiens :

- la poursuite des Ateliers d'AMU et stages Hippocampe Sciences pour les classes du département avec un déploiement d'interventions de chercheurs en classe et une journée de valorisation des projets « Faites de la science » ;

- la réalisation d'événements phares de culture scientifique pour les collégiens et les habitants des Bouches-du-Rhône comme le « Souk des sciences » (printemps) et la « Nuit européenne des chercheur.e.s » (septembre).

Parmi cette riche programmation annuelle, le Souk des sciences créé en 2003 par Hassane Bitar, fera l'objet d'un cahier spécial retraçant 20 années de cet événement aux multiples récompenses. Cette présentation est l'occasion de relever le travail remarquable de l'équipe de la cellule de culture scientifique et technique de la DRV avec ses doctorants en mission complémentaire. Pour cette programmation, 90 000€ sont sollicités.

Cette demande de subvention fait suite à celles obtenues les seize années précédentes, dans le cadre de la convention PROTIS du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour des actions récurrentes auprès des collégiens et des habitants du département des Bouches-du-Rhône.

Vote favorable à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés pour la transmission de ces dossiers de demande de subvention aux organismes financeurs.

POINT VII : FORMATION DOCTORALE

A. DIRECTION OU CODIRECTION DE THESE PAR DES PERSONNELS NON HDR (annexe 4)

Monsieur le Vice-Président Recherche présente le tableau des six demandes ponctuelles de directions et codirections de thèse sans Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) répondant aux critères d'AMU.

Les demandes de Cédric SPITZ (ED 250), de Frédérique GOURIET (ED 62), de Samuel VERNET (ED 356), d'Anaëlle CAPPELLARI (ED 67) en codirection, de John CARTER (ED 352) et de Laure CIESLA (ED 352) comme codirecteurs ne soulèvent pas de questions.

Monsieur le Vice-Président Recherche propose donc aux membres de la Commission de la Recherche de se prononcer favorablement sur l'ensemble de ces demandes.

Avis favorable émis à l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés pour les sept dossiers présentés pour une autorisation de direction ou codirection ponctuelle de thèse sans HDR.

B. RECOURS CONTRE LES REFUS DE REINSCRIPTION EN THESE

Monsieur le Vice-Président Recherche évoque les quatre dossiers de recours à l'encontre des décisions de refus de réinscription en thèse soumis à la commission de la recherche et invite les directrices des écoles doctorales concernées accompagnées de la vice-présidente du collège doctoral à présenter chacune le ou les dossiers relevant de leur école doctorale.

1. Monsieur A.

Madame la directrice de l'ED 356 présente le cas de M. A. qui demande sa réinscription en 5^{ème} année de thèse, accordable à titre dérogatoire.

Les trois derniers comités de suivi individuel (CSI) de la thèse émettent des recommandations très réservées dont le dernier mentionne : « n'est pas du tout acquis que le doctorant puisse soutenir sa thèse d'ici un an comme il l'annonce » mais émet toutefois un avis favorable à la réinscription. Ce paradoxe interroge les membres de la commission.

Il ressort nettement du dossier et des discussions entre les membres de la commission de la recherche qu'il y a un problème lié à la maîtrise du sujet depuis la première année. L'année supplémentaire tolérée en raison de la pandémie de Covid-19 n'a pas permis d'améliorer l'état d'avancement des travaux.

Il apparaît difficile de retenir les difficultés professionnelles du doctorant car l'état d'avancement des travaux s'avère très insuffisant. En effet la bibliographie ne correspond pas à celle d'une quatrième année de thèse. Scientifiquement, la qualité et l'état d'avancement des travaux ne laissent pas penser que la thèse puisse être achevée d'ici une année voire deux.

Enfin M. A. a été contacté en vain par les représentants du collège des doctorants de la commission de la recherche qui souhaitaient recueillir son appréciation de la situation.

Madame la directrice de l'Ecole doctorale 356 signale qu'il faudrait procéder à un GO/no GO en fin de 1^{ère} année de thèse en étant vigilant sur la capacité du doctorant à réaliser un travail de thèse.

Monsieur le Vice-Président Recherche demande aux membres de la commission de la recherche de se prononcer sur la demande de réinscription en 5^{ème} année dérogatoire de thèse de M. A.

Avis défavorable à la majorité des voix pour et 1 abstention des membres de la Commission présents ou représentés à la réinscription de ce doctorant en cinquième année de thèse, compte tenu des difficultés scientifiques et méthodologiques que le doctorant a rencontrées.

2. Madame B.

Madame la directrice de l'ED 356 présente le cas de Mme B. qui demande sa réinscription en 5^{ème} année.

Initialement rattachée à l'Institut d'histoire de la philosophie qui a fermé, Mme B. a été rattachée au Laboratoire de théorie du droit. Sa directrice l'a invitée à déposer son manuscrit en vue d'une soutenance de thèse dans l'année. Ses deux pré-rapports, tous deux accablants, n'autorisent pas la soutenance de thèse à court terme. Le CSI émet quant à lui un avis favorable à la réinscription.

Bien que sa directrice de thèse émette un avis favorable à sa réinscription en 5^{ème} année, elle exprime pourtant clairement qu'elle est « toutefois réservée quant à l'issue » de l'achèvement des travaux de Mme B. Les membres de la commission de la recherche relèvent ce paradoxe et s'interrogent sur la possibilité dans ces conditions de laisser la doctorante déposer son manuscrit qui est très loin d'être soutenable.

Mme Nathalie RUBBIO, estime que la Commission de la recherche devrait notifier le dysfonctionnement de l'encadrement de cette thèse.

L'intérêt de la doctorante et le risque de lui octroyer un faux espoir en permettant cette réinscription sont longuement discutés par les membres de la commission de la recherche.

La vice-présidente du collège doctoral rappelle qu'il n'existe pas de droit à la réinscription et qu'il faut envisager la capacité du doctorant à soutenir dans des délais raisonnables pour lui.

Enfin les représentants du collège des doctorants de la commission de la recherche ont tenté de rentrer en contact avec Mme B. mais aucun retour n'a été reçu de la part de Mme B.

Monsieur le Vice-Président Recherche demande aux membres de la commission de la recherche de se prononcer sur la demande de réinscription en 5^{ème} année de thèse de Mme. B.

Avis défavorable à la majorité de 25 voix pour et 9 absentions des membres de la Commission présents ou représentés à la réinscription de cette doctorante en cinquième année de thèse, compte tenu des difficultés scientifiques et méthodologiques que la doctorante a rencontrées.

3. Mme C.

Des éléments manquant au dossier, l'examen de ce dossier est reporté ultérieurement.

4. Madame D.

Madame la directrice de l'ED 250 présente le cas de M. D. qui demande sa réinscription en 4^{ème} année. L'avis du dernier CSI et du directeur de thèse sont défavorables.

Bien que les travaux d'expérimentation aient été correctement conduits, la rédaction du manuscrit, qui a démarré en novembre 2022, reste très en deçà de ce qui aurait dû être produit en janvier 2024. Un renouvellement de la direction de thèse, une médiation et un suivi très cadencé par son directeur thèse n'ont pas permis d'avancer les travaux de rédaction. En effet, le calendrier n'a pas été respecté par la doctorante. Aucun article n'a été publié.

Les représentants du collège des doctorants sont entrés en contact avec la doctorante et non par repéré d'incident dans l'accompagnement de Mme D. Cela s'est confirmé dans les discussions avec la directrice de l'ED qui a reçu l'intéressée en lui proposant également un ultime calendrier de rédaction et des aménagements particuliers pour finaliser sa rédaction. Son directeur a tenu 29 réunions de travail avec la doctorante entre septembre et novembre 2023 mais sans effets sur l'avancement de la rédaction.

Le problème de rédaction par la doctorante apparaît insurmontable.

La vice-présidente mentionne l'ampleur du travail des douze écoles doctorales dans l'accompagnement de plus de 3300 doctorants et pour lesquels tout a été fait dans le but que le doctorat se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur le Vice-Président Recherche demande aux membres de la commission de la recherche de se prononcer sur la demande de réinscription en 4^{ème} année de thèse de Mme D.

Avis défavorable l'unanimité des membres de la Commission présents ou représentés à la réinscription de cette doctorante en quatrième année de thèse, compte tenu des difficultés rencontrées pour la rédaction du manuscrit de thèse.

Mme Nathalie RUBBIO souhaite indiquer que ces cas sont minoritaires au regard des 12 écoles doctorales et des 3300 doctorants d'Aix Marseille Université et qu'ils ont fait l'objet de beaucoup d'attention pour essayer de trouver une solution.

POINT VIII : QUESTIONS DIVERSES

Une des membres de la commission de la recherche s'interroge sur la tenue de la commission paritaire de suivi des carrières des enseignants-chercheurs au sein d'AMU, laquelle a été créée par une délibération du conseil d'administration en date du 19 juillet 2022.

Monsieur le Vice-Président Recherche note cette question afin qu'elle soit abordée à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17h45.

Fait à Marseille, le 07 mars 2024
Le Vice-Président
d'Aix-Marseille Université


Stefan ENOCH



<p>Point IV : Critères de répartition de la dotation budgétaire des Unités de recherche</p>
<p>Commission de la Recherche du 07 mars 2024</p>
<p>Critère n° 1 : nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs des unités permanents dans l'unité (tous les chercheurs/enseignants chercheurs qui travaillent sur le site d'Aix-Marseille et dont la dotation de l'unité versée par la tutelle est mise au bénéfice de l'ensemble des personnels)</p>
<p>Critère n° 2 : le caractère expérimental de l'unité (laboratoire « humide ») de l'unité en appliquant un coefficient de 1,5</p>
<p>Critère n° 3 : l'existence ou non d'une autre tutelle (coefficient 1,1)</p>
<p>Critère n° 4 : l'histoire et le contexte particulier de certaines unités</p>

Point V : Nomination de direction ou de direction adjointe d'Unité de Recherche - CONTRAT 2024-2028
Commission de la Recherche du 07 mars 2024

Nouvelle direction	en remplacement de	Intitulé structure de recherche	UR,FR,UMR	Observations
ZAFFRAN Stéphane DR Inserm		MMG Centre de Génétique Médicale de Marseille	UMR_S_1251	Directeur Adjoint du 1er janvier 2024 jusqu'à la fin du contrat d'établissement en cours
BARLIER Anne PUPH AMU		MMG Centre de Génétique Médicale de Marseille	UMR_S_1251	Directrice Adjointe du 1er janvier 2024 jusqu'à la fin du contrat d'établissement en cours
ISAR Hervé PR AMU		LID2MS Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias & des Mutations Sociales	UR 4328	Directeur du 1er janvier 2024 jusqu'à la fin du contrat d'établissement en cours
MOURON Philippe MCF HDR AMU		LID2MS Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias & des Mutations Sociales	UR 4328	Directeur Adjoint du 1er janvier 2024 jusqu'à la fin du contrat d'établissement en cours
VIDAL Vincent PUPH AMU		LIE Laboratoire d'Imagerie Interventionnelle Expérimentale	UR 4264	Directeur du 1er janvier 2024 jusqu'à la fin du contrat d'établissement en cours
GIRANDOLA Fabien PR AMU		LPS Laboratoire de Psychologie Sociale	UR 849	Directeur Adjoint du 1er janvier 2024 jusqu'à la fin du contrat d'établissement en cours
BARRIENTOS TECUN Dante PR AMU		CAER Centre Aixois d'Etudes Romanes	UR 854	Directeur Adjoint du 1er janvier 2024 jusqu'à la fin du contrat d'établissement en cours

Demandes de subventions de Manifestations portées par des Unités de recherche d'AMU

 Point Vib : Demandes de subventions aux Collectivités territoriales :
 Conseil départemental des Bouches du Rhône, Région PACA, Ville de Marseille, Métropole Aix-Marseille Provence
 Commission de la Recherche du 07 mars 2024

Composante/ Service	Laboratoire(s) / Code Unité...	Personne en charge du projet	Intitulé du projet / Objectifs	Organisme financeur	Montant demandé HT en €	Montant total HT du projet en €	Co-financements acquis (a) ou sollicités (s) en €	Rapporteur / Observations
SCIENCES	LBA UMR-T24	ARNOLD Pierre-Jean	<p>Système d'alerte et d'optimisation des secours pour les victimes d'accidents de la route basé sur une prédiction en temps réels des blessures potentielles à partir de l'Homme Virtuel - ISAFE.</p> <p>Description de l'action : Dans la chaîne des soins à une victime d'accident de la route, du premier secours à la prise en charge chirurgicale, l'objectif est de gagner du temps. Le projet ISafe-VH développe une plateforme d'équipements et de moyens à des fins de recherche multidisciplinaire qui en s'appuyant sur les outils de simulation et d'analyse de données vise à fournir une analyse multi-échelle de l'accident, optimiser et dimensionner la prise en charge chirurgicale, médicale et paramédicale des blessés et ainsi réduire les conséquences des préjudices corporels et la morbidité des patients. Cette plateforme vise à devenir le lieu de conception, d'évaluation et de formation de futurs opérateurs de déploiement de nouveaux outils d'aide à la réduction de la morbidité. Elle est à ce stade centrée sur le domaine de la sécurité routière pour développer une nouvelle génération de système d'aide à l'échelle nationale et internationale.</p> <p>Objectif : L'objectif de ce projet contribuera très clairement à la politique de sites des différents établissements : AMU, Université Gustave Eiffel/Campus Méditerranée, les hôpitaux d'Instruction des armées ainsi que le pôle nipis=(UCA, CEMEF-Minus-Paris/cci). Enfin, le centre de gravité du projet ISafe-VH sur le site de la Faculté de Médecine Nord à Marseille est également une bricole du projet de dynamisation de ce site renforçant très nettement l'attractivité des plateformes existantes.</p>	Etat Région Provence Alpes Côte d'Azur CD13	722 705	986 997	Ressources propres AMU (a) : 264 292 Etat (s) : 200 000 Région Sud PACA (s) : 200 000 CD 13 (s) : 322 705	
DIRV	AMU	PRINDA Brecta, cheffe de projets événementiels Réseau CURIE CHEHANNE Kormin	<p>Congrès Annuel du Réseau CURIE</p> <p>Cette année le congrès mettra en avant tout un panel d'ateliers sur les métiers de la valorisation et les nouveaux outils tels que les Pôles Universitaires d'Innovation.</p> <p>Un focus sur la valorisation à Marseille sera fait à travers la présentation de ces acteurs de l'innovation que sont l'université, la SATT Sud Est, les incubateurs, etc... Le Pôle Universitaire d'Innovation sera également mis à l'honneur avec sa labellisation en juillet 2023. Ce pôle a pour objectif la mise en œuvre et le pilotage d'une stratégie d'innovation au niveau du site et de ses différents acteurs et d'assurer une réelle dynamique autour de la structuration de l'écosystème de l'innovation.</p> <p>Le métier de valorisateur sera également mis en avant à travers plusieurs ateliers mais des thématiques comme les ROPB, les start up, les financements de l'innovation ou encore la science ouverte seront également abordés.</p> <p>Objectifs : Depuis plus de 20 ans, le congrès CURIE accueille 600 participants et se déroule pendant 3 jours avec un succès qui ne se dément pas, les participants étant toujours plus nombreux d'une année sur l'autre.</p> <p>Les maîtres mots du congrès sont information, formations, échanges et réseautage. Chaque année, un programme varié et de qualité est proposé aux congressistes incluant des sujets en lien avec l'actualité, le marché, l'environnement professionnel.</p> <p>Le congrès CURIE s'est aussi l'occasion de mettre en lumière un membre du réseau CURIE partenaire de l'édition, en l'occurrence l'université d'Aix-Marseille pour cette édition 2024. Les actions en matière d'innovation des acteurs du territoire sont ainsi mises en avant lors du congrès.</p> <p>Dates et lieu : 10 au 12 Juin 2024 - Palais du Pharo - Marseille</p>	Ville de Marseille Métropole Aix-Marseille Provence	6000 8 000	76 796	Ville de Marseille (s) : 6 000 CD 13 (s) : 6 796 Région Sud PACA (s) : 8 000 Métropole (s) : 8 000 SATT (s) : 10 000 CISAM (a) : 10 000 DRV (a) : 10 000 AMIDEX (a) : 20 000	